

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 26 septembre 2018

Madame Julie Grimard
Conseillère juridique
Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
360, rue Saint-Jacques Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Madame,

En réponse à votre lettre adressée, le 31 août dernier, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, nous vous transmettons l'état d'avancement des travaux en lien avec les recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant le dossier J1147_16.

1. Révision des Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience (Recommandation n° 1)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) entend donner suite à cette recommandation. Cette révision des standards s'effectuera en considérant, entre autres, l'évolution des pratiques et, le cas échéant, les modifications législatives qui pourraient avoir une incidence sur les différents standards. Il s'agit donc de travaux d'envergure qui demanderont la participation des différents acteurs oeuvrant en protection de la jeunesse, dont les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ), les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Elle requiert également l'implication de spécialistes en domaine informationnel.

2. Mécanisme permettant l'implication de la ministre déléguée dans le processus de nomination d'un DPJ (Recommandation n° 4)

L'un des enjeux majeurs relativement à l'implication de la ministre déléguée dans le processus de nomination des DPJ concerne l'indépendance de ces derniers dans les décisions qu'ils doivent prendre à l'égard des enfants à qui ils dispensent des services. Or, le moyen à privilégier pour garantir cette indépendance consisterait en l'élaboration d'orientations ministérielles.

... 2

Ces orientations rappelleraient, entre autres, le rôle des DPJ, leur indépendance, les objectifs à atteindre en matière d'exercice de leurs responsabilités et la nécessité de prévoir des critères objectifs d'excellence dans le processus de nomination. Les établissements auraient la responsabilité de veiller au respect de ces orientations et de prendre les mesures administratives utiles pour s'assurer de la qualité des services professionnels rendus par les DPJ. Le MSSS entend donc élaborer des orientations qui porteront sur le processus de nomination des DPJ.

3. Révision de l'outil Système de soutien à la pratique (Recommandation n° 5)

L'outil Système de soutien à la pratique (SSP) a déjà été mis à jour afin de l'ajuster aux modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse*. De plus, un mandat a été confié au CISSS de Lanaudière afin qu'il analyse les étapes *Réception – Traitement des signalements* et *Évaluation* en lien avec les pratiques en vigueur. En fonction des résultats de cette analyse, le MSSS entend discuter avec les représentants des CISSS et des CIUSSS quant aux suites qui seront données à l'évolution du SSP.

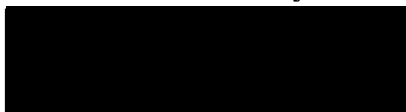
4. Mécanisme visant la concertation d'experts en maltraitance, notamment dans le domaine de la santé, en lien avec les services en protection de la jeunesse (Recommandation n° 6)

Le MSSS a échangé sur cette recommandation avec les DPJ et certains médecins spécialisés en maltraitance. Plusieurs besoins ont alors été exprimés. Aussi, il a été décidé d'élargir la démarche avec la Direction des services mère-enfant du MSSS, et ce, afin d'impliquer plus étroitement les médecins. Les travaux, présidés par cette direction et pour lesquels la Direction des services aux jeunes et aux familles sera étroitement associée, débiteront cet automne.

En souhaitant ces précisions à votre satisfaction, soyez assurée de la collaboration du MSSS pour les suites, le cas échéant.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lyne Jobin

N/Réf. : 18-MS-05550